



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

## 1- Cadre Juridique

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Le rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En raison de la strate de l'EPCI, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

## 2- Perspectives économiques :

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,7% en 2018. En 2019, elle est attendue à 1,3%, soit une baisse de 0,4 point selon les prévisions Banque de France du mois de décembre 2019. Ce ralentissement est corrélé à l'affaiblissement de l'activité mondiale depuis début 2018. Selon les estimations de la Banque de France, la progression du PIB en France ralentirait à 0,2% au quatrième trimestre, après 0,3% au troisième. Cette période de modération se poursuivrait début 2020, et le redressement du PIB en France se redresserait à partir de mi 2020. L'atténuation marquée du commerce extérieur en 2019 explique en partie ce creux. Toutefois l'investissement des entreprises très soutenu en 2019 et une consommation des ménages plus dynamique en 2020 devrait, permettre une croissance annuelle de 1.3% en 2019 et à 1.1% en 2020, malgré une contribution négative des exportations nettes. Toujours selon les estimations de la Banque de France, la croissance française pourrait se rééquilibrer en 2021 et 2022. Elle pourrait ainsi retrouver le niveau de 201, soit 1,3%.

L'année 2019 a également été marquée par un ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation. En effet l'inflation totale atteindrait 1,3% pour 2019 (contre 2,1% en 2018).

## 3- La Loi de finances pour 2020 :

- Fiscalité :

### TH

Dégrèvement de la taxe d'habitation pour certaines contribuables sera porté à 100 % en 2020. L'année 2020 sera l'année de transition servant de référence pour le calcul de la compensation de la TH.

Les bases de la TH des résidences principales seront revalorisées de 0,90%, et de 1,20% pour la taxe foncière et la TH des résidences secondaires.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 prévoit que les EPCI perdent leur pouvoir de taux et d'abattement sur la TH. Ainsi les taux et abattements sont figés pour 2020.

Une perte de produit fiscal aurait pu se produire si la CCSC avait augmenté son taux TH en 2018 ou 2019. L'Etat compense les pertes de TH sur le taux voté en 2017, soit 8,66% majoré de 1,65%.

A compter de 2021, les EPCI à fiscalité propre percevront une fraction de TVA en compensation de leur part de taxe d'habitation.

Pour chaque EPCI, cette fraction de TVA sera calculée via un coefficient qui sera égal au rapport entre son produit de TH 2020 (sur la base du taux 2017) majoré de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires de TH ainsi que des compensations fiscales TH 2020 et le produit nation de la TVA perçu par l'Etat en n-1.

Ce coefficient calculé ainsi s'appliquera chaque année à la TVA reçue l'année n-1 par l'Etat. La compensation augmentera ou diminuera en fonction du montant de la TVA perçu par l'Etat. Toutefois la loi de finances prévoit que la compensation ne pourra être inférieure à celle reçue en 2021 (soit la première année)

- **Taxe Gémapi** : jusqu'alors les taux de la taxe GEMAPI étaient adossés au taux de la TH. Avec la suppression de la TH, la taxe GEMAPI sera adossée à la TH résidence secondaire, Taxe foncière et CFE.
- **Les Dotations de l'Etat**

### Dotation d'intercommunalité

Pour rappel, la DGF des EPCI est composée en deux parts :

- la dotation d'intercommunalité (dotation de base + dotation de péréquation)
- la dotation de compensation

#### 1) La Dotation d'Intercommunalité :

- Depuis 2019 suppression des enveloppes par catégories d'EPCI
- Une globalisation de la contribution au redressement des finances publiques
- L'instauration d'un mécanisme de complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/habitant
- L'introduction du revenu par habitant dans le calcul de la part péréquation

Pour l'année 2020 pérennisation du complément pour les EPCI dont la DI est inférieure à 5€/habitant

#### 2) Dotation de compensation :

- Un écrêtement d'environ -2,00 % (-2,3% en 2019) sera appliqué en 2020 sur la dotation de compensation des EPCI

#### 3) Les mesures relatives au FPIC

- Une enveloppe globale du FPIC qui est maintenue à 1Md d'euros, et reste figée comme décidé par la Loi de Finances 2019. Cependant ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changements du montant perçu par le bloc communal localement  
Des modifications pour avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC prélevé ou versé pour chaque entité :
  - L'ensemble des transferts de compétences (impactant le CIF)
  - Toute modification de la population DGF
  - Toute modification du potentiel financier par habitant
  - Toute modification de la carte intercommunale au niveau national

### Concours de l'ETAT

Subventions DETR 2020 1 Mds€

DSIL 2020 570 M€

DEPENSES	€	RECETTES	€
Charges de personnel	10.999.809	Produits des services	725.794
Charges à caractère général	6.696.611	Impôts et taxes	29.628.822
Participations et Subventions	2.949.710	Dotations et participations	6.506.372
Charges de gestion courante	175.951	Produits de gestion courante	107.335
FPIC + Reversement de fiscalité	10.636.448	Atténuations de charges	226.638
Intérêts de la dette	454.327	Autres produits exceptionnels	1.148
Charges exceptionnelles	35	Opérations d'ordre	78.987
Opérations d'ordre	579.948	Report excédent N-1	2.950.486
<b>TOTAL</b>	<b>32.492.839</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40.225.582</b>

Résultat de fonctionnement 2019 : + 7.732.743 €

Section d'investissement

DEPENSES	€	RECETTES	€
Etudes-Droits similaires	333.367	Dotations (FCTVA)	750.286
Equipements et travaux	9.123.161	Subventions	531.888
Subventions d'équipement versées	1.722.940	Opérations sous mandats	341.128
Remboursement du capital d'emprunt	2.082.476	Opérations d'ordre	579.948
Opérations d'ordre	78.987	Excédent capitalisé	5.000.000
Opérations sous mandat	336.778	Cautions	2.325
		Excédent reporté	5.951.776
<b>TOTAL</b>	<b>13.677.709</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13.157.351</b>

Résultat d'investissement 2019: - 520.358 €

Résultat Global 2019 : 7.212.385 €

## Prévisionnel 2020

REÇU EN PREFECTURE

1e 23/07/2020

Application agréée E-legalite.com

Comme les années précédentes, les annuités d'impôts de Bédarrides et Sorgues ont été bloquées, ce qui entrainera une annuité 2020 revue à la hausse en tenant compte des annuités non réglées pour les trois années

Fonctionnement : Objectif Budget stable, +2% sur les charges de personnel, maintien du montant de la taxe Gemapi, TEOM...

Investissement : Travaux, et acquisitions de matériel et véhicules

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges à caractère général</b>	Objectif croissance 0	<b>Impôts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Valeurs locatives + 1 %</li><li>- Taxe Gemapi 650.000</li><li>- Pas d'augmentation de taux de TEOM, CFE, TH et FB</li></ul>	
<b>Charges de personnel</b>	Effet GVT + 2 %		
<b>Contributions et participations</b>	- Subventions aux associations Politique de la ville : 20 000€ pour les 2 contrats de ville Monteux et Sorgues SIDOMRA + 1.04% Syndicats de rivières + 22.000 epage OTI -100.000 €	<b>Dotations</b>	Dotation Interco 302.809 € (+28.711)  Dotation de compensation 4.077.404 € (-76.714 €)  FPIC 0 € (- 121.112 €)
<b>FPIC</b>	FPIC : 485 956 € (+3.395)	<b>Impôts</b>	Augmentation bases  CFE +4.44%  TH + 1,58%  FB + 1,77 %  CVAE + 7%  Soit un total de +436.800 € de produit par rapport au prévisionnel 2019

**Tableau Estimation FPIC et Dotations**

Tableau d'information pour FPIC_EPCI	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>FPIC solde territoire</b>	<b>- 717 484</b>	<b>- 891 093</b>	<b>- 1 004 964</b>	<b>- 1 225 167</b>	<b>- 1 257 870</b>	<b>- 1 291 397</b>
variation annuelle		24.20%	12.78%	21.91%	2.67%	2.67%
prélèvement	1144 028	1189 675	1154 255	1225 167	1257 870	1291 397
reversement	426 544	298 582	0	0	0	0
Garantie ensemble intercommunal	0	0	149 291	0	0	0
<b>FPIC solde EPCI</b>	<b>- 388 087</b>	<b>- 361 449</b>	<b>- 418 106</b>	<b>- 509 720</b>	<b>- 523 325</b>	<b>- 537 274</b>
variation annuelle		- 6.86%	15.67%	21.91%	2.67%	2.67%
prélèvement EPCI	618 804	482 561	480 217	509 720	523 325	537 274
reversement EPCI	230 717	121 112	0	0	0	0
Garantie EPCI	0	0	62 111	0	0	0

Tableau d'information pour DGF_INTERCO	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>DGF EPCI</b>	<b>4 236 287</b>	<b>4 428 216</b>	<b>4 379 864</b>	<b>4 334 076</b>	<b>4 284 348</b>	<b>4 238 107</b>
Dotation d'intercommunalité	-15 456	274 098	302 809	334 081	368 221	405 848
dotation de compensation	4 251 743	4 154 118	4 077 055	3 999 995	3 916 127	3 832 259
<b>Dotation d'intercommunalité</b>	<b>- 15 456</b>	<b>274 098</b>	<b>302 809</b>	<b>334 081</b>	<b>368 221</b>	<b>405 848</b>
dont complément			0	0	0	0
dont dotation de base			324 691	325 657	326 306	326 955
dont dotation de péréquation			539 287	541 455	542 912	544 371
dont écrêtement			561 169	533 031	500 997	465 478

## **6 – Principaux investissements 2020 :**

### **Sorgues :**

- \* 2<sup>ème</sup> tranche Rue Duclés
  - \* fin Route d'Entraigues
  - \* fin Chemin des Daulands
  - \* Réfection de voiries et mise en sécurité
  - \* Allée de la Bécassière
- Total des enveloppes (environ)      6.000.000 €

### **Pernes les Fontaines :**

- \* Centre Ancien 3<sup>ème</sup> tranche
  - \* Place de la Juiverie
  - \* Réfection de voiries et mise en sécurité
  - \* Via Vénissia
- Total des enveloppes (environ)      2.700.000 €

### **Monteux :**

- \* Avenue E Grangier
  - \* Rue Jules Fabre
  - \* Tour de ville et centre ancien
  - \* Réfection de voiries et mise en sécurité
- Total des enveloppes (environ)      3.350.000 €

### **Bédarrides :**

- \* Travaux mise en esthétique réseau électrique
- \* Travaux de voiries diverses      250.000 €

### **Althen des Paluds :**

- \* Réfection de voiries diverses + matériel et mobilier urbain      130.000 €

### **Les investissements seront financés par :**

FCTVA

Subventions : Région –CRET - Centre ancien Pernes

Département contractualisation –centre ancien Pernes

Région – CRET -

Région – CRET – voie des papes Sorgues

Fonds de concours

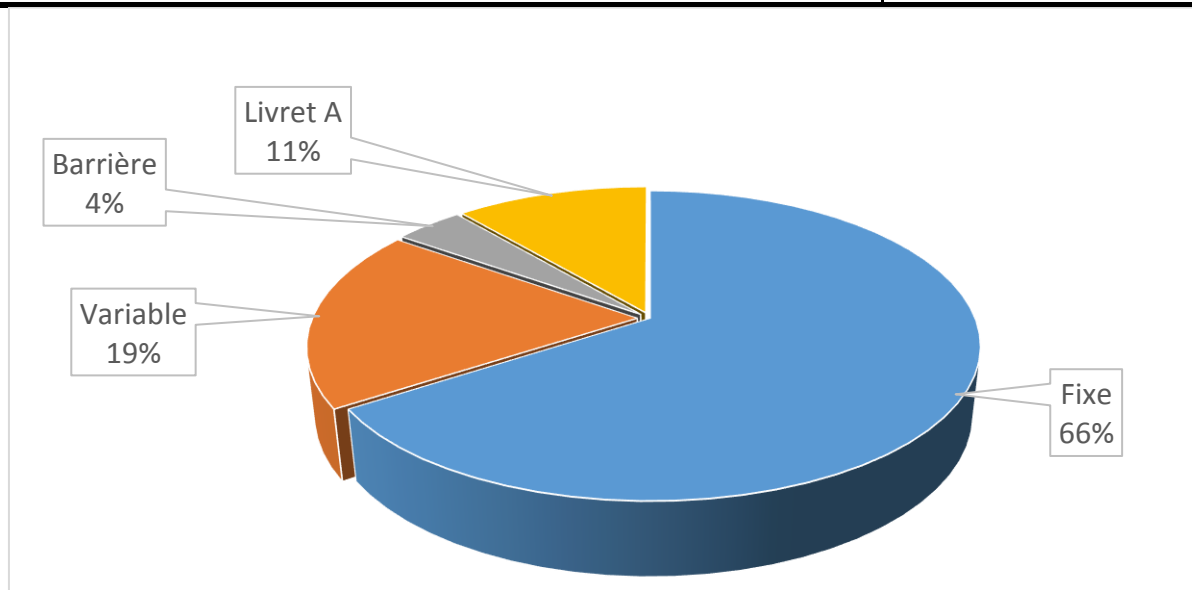
Autofinancement

**La Dette – Budget principal – Situation au 1 er janvier 2020 avec Emprunt CCPRO recalculé suite à arrêté du Préfet 2019**

■ <u>Annuité 2020 :</u>	<i>Intérêts</i>	735.218 €	<i>Capital</i>	2.844.203 €
■ <u>Annuité 2019 due :</u>	<i>Intérêts</i>	392.903 €	<i>Capital</i>	781.016 €
■ <u>Annuité 2018 due:</u>	<i>Intérêts</i>	423.748 €	<i>Capital</i>	765.129 €
■ <u>Annuité 2017 due:</u>	<i>Intérêts</i>	455.840 €	<i>Capital</i>	789.713 €
■ <u>Total annuité 2020:</u>	<i>Intérêts</i>	2.007.709 €	<i>Capital</i>	5.180.061 €

**Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2020 avec dette 2017 -2018-2019 de la CCPRO payée**

CRD	31 604 552 €
Taux moyen	2,67%
Durée de vie résiduelle	12 ans et 6 mois





**Classification des emprunts**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2020

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-084-248400293-20200720-20072020\_39

Prêteur	Montant initial	CRD au 01/01/2020	Taux	Classification
DEXIA CREDIT LOCAL	1 000 000	82.152,75	Taux Fixe 3,57 %	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000	170.959,29	Taux Fixe 4,14 %	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000	133.333,29	Taux Fixe 3,89 % si EURIBOR 12 mois <= 5,40% sinon Euribor	1B
BFT CACIB	3 000 000	770.290	Taux Variable 0.8610 %	1A
BFT CACIB	1 000 000	265.188	Taux Variable 0.8610 %	1A
BFT CACIB	1 000 000	284.650	Taux Variable 0.8610 %	1A
SaarLB	5 000 000	4.499.999,96	Taux Fixe 1,36 %	1A
SaarLB	5 000 000	4.583.333,35	Taux variable EURIBOR 3 mois + 0,55 %	1A

Prêteur	Montant initial	CRD au 01/01/20	Taux	Classification
CAISSE D'EPARGNE	2 695 206	866.666,65	Taux Fixe 3,70 % si EURIBOR 12 mois <= 5,50% sinon Euribor	1B
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000	1.238.576,91	4,80 %	1A
CAISSE EPARGNE	4 000 000	2.677.572,14	4,04 %	1A
CDC	2 446 000	2.140.250,00	2 %	1A
CAISSE EPARGNE	2 000 000	1.684.806,21	Taux fixe 2,86%	1A
CDC (reprise CCPRO)	1 029 330,29	737.440,33	Taux fixe 3,92%	1A
CDC (reprise CCPRO)	1 707 468,75	1.411.507,50	Livret A + 1	1A
CRCA (reprise CCPRO)	286 553,49	232.004,75	Taux fixe 3,53%	1A
CRCA (reprise CCPRO)	915 551,60	685.825,68	Taux fixe 4,97%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	1 198 470	921.900,00	Taux fixe 4,60%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	608 534,50	408.563,03	Taux fixe 3,19%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	1 212 350,35	913.430,74	Taux fixe 4,46%	1A

Prêteur	Montant initial	CRD au 01/01/19	Taux	Classification
CAISSE D'EPARGNE	2 695 206	1 266 666,65	Taux Fixe 3,70 % si EURIBOR 12 mois <= 5,50% sinon Euribor	1B
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000	1 363 230,38	4,80 %	1A
CAISSE EPARGNE	4 000 000	2 920 360,93	4,04 %	1A
CDC	2 446 000	2 201 400,00	2 %	1A
CAISSE EPARGNE	2 000 000	1 846 845,95	Taux fixe 2,86%	1A
CDC (reprise CCPRO)	1 029 330,29	888 994,30	Taux fixe 3,92%	1A
CDC (reprise CCPRO)	1 707 468,75	1 502 572,50	Livret A + 1	1A
CRCA (reprise CCPRO)	286 553,49	253 725,44	Taux fixe 3,53%	1A
CRCA (reprise CCPRO)	915 551,60	766 143,78	Taux fixe 4,97%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	1 198 470	1 014 090,00	Taux fixe 4,60%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	608 534,50	487 928,09	Taux fixe 3,19%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	1 212 350,35	1 033 525,23	Taux fixe 4,46%	1A

## Masse Salariale :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2020

	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2019</u>	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2020</u>	<u>Variation de l'effectif</u>
Titulaires	242	254	12
Agents non titulaires	30	32	2
<b>Total</b>	<b>272</b>	<b>286</b>	<b>14</b>

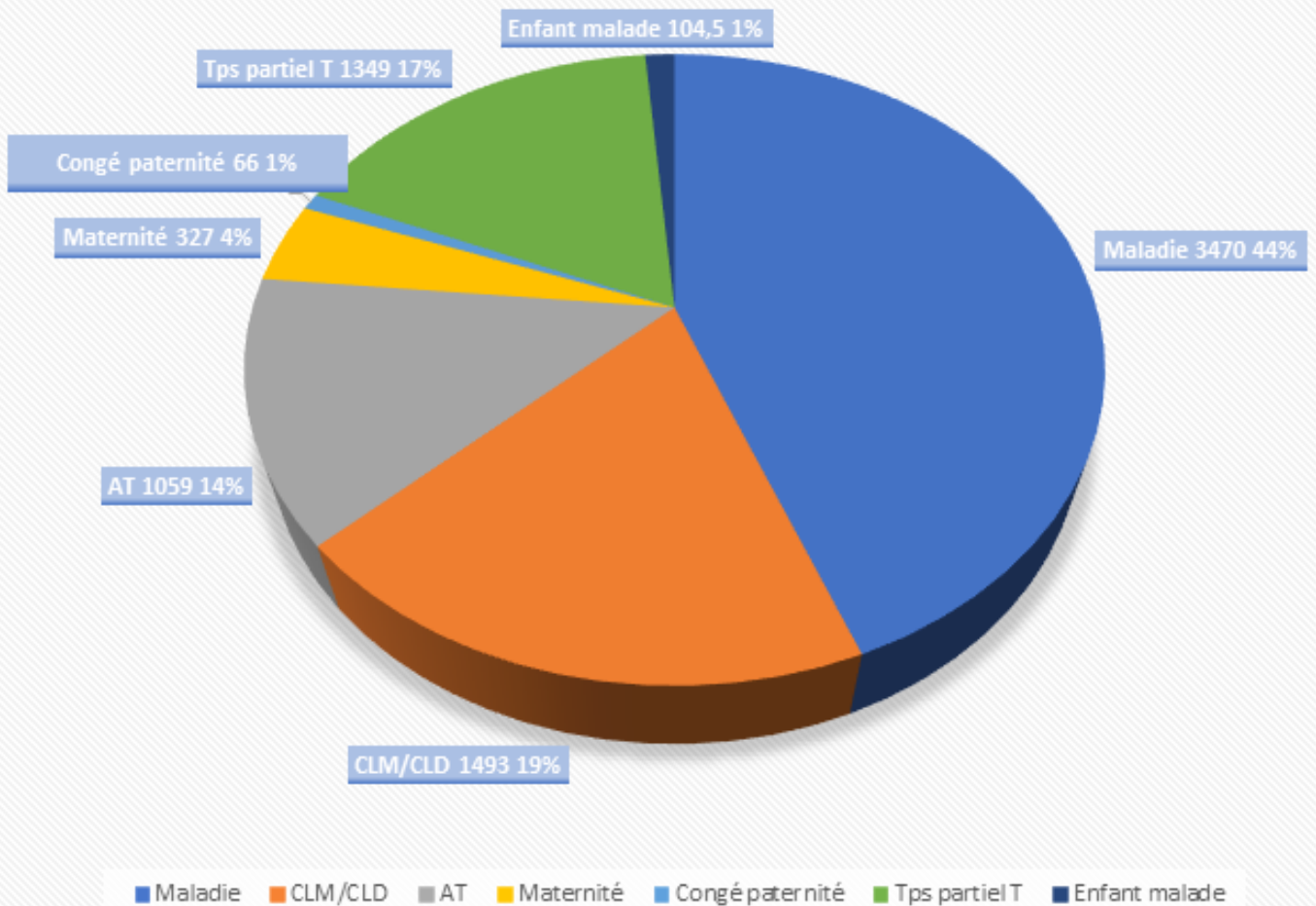
Au cours de l'année 2020

	<u>Effectifs rémunérés au 1er janvier 2020</u>	<u>Effectifs prévisionnel au 31 décembre 2020</u>	<u>Variation de l'effectif</u>
Titulaires	254	259	5
Agents non titulaires	32	37	5
<b>Total</b>	<b>286</b>	<b>296</b>	<b>10</b>

**Rémunération : Coût moyen 2020**

	<b><u>Coût moyen annuel brut</u></b>	<b><u>Coût moyen annuel net</u></b>
Agent titulaire de catégorie A	54.979	45.545
Agent titulaire de catégorie B	33.550	26.725
Agent titulaire de catégorie C	26.828	21.396
Surcroûts	18.772	15.170
Emploi d'avenir	12.472	10.063
CDI	38.611	31.155

## ABSENCES 2019



## Budgets annexes :

### ■ Zac des Gaffins

Stock de terrains pour un montant de 102.690 €

Prévision 2020 : acquisitions de terrains, travaux

### ■ ZAC des Escampades

Stock de terrains sur cette zone pour un montant de 1.348.643€, un capital restant dû de 505 272 €

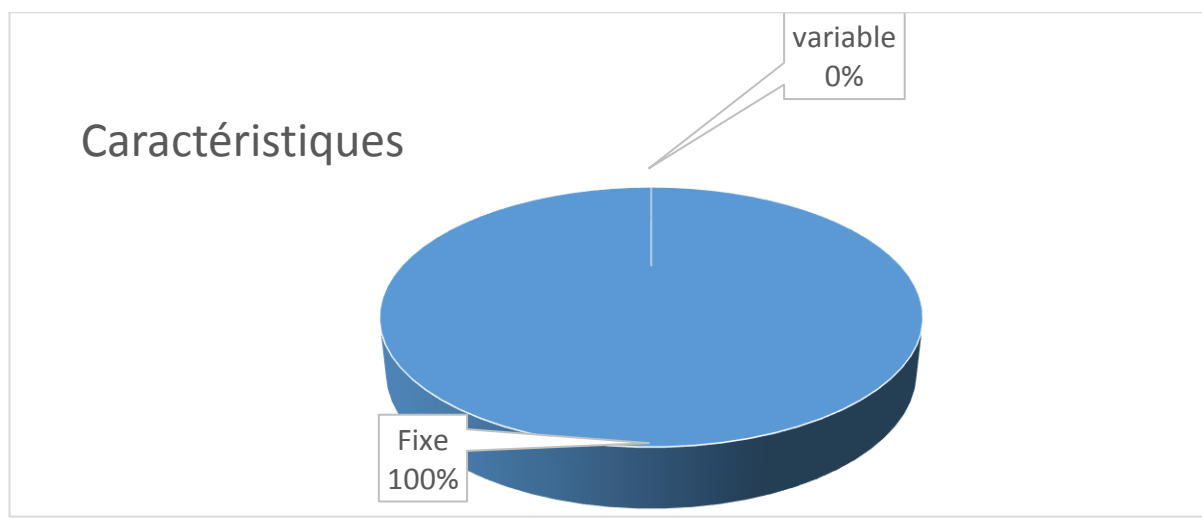
Deux maisons restent à l'inventaire de la ZAC

Aucune vente sur l'année 2019, seulement un compromis

Prévision 2020: vente de terrain St Clavel, location d'un terrain

### Dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

<u>CRD</u>	<u>505 272 €</u>
<u>Taux moyen</u>	<u>3,14 %</u>
<u>Durée de vie résiduelle</u>	<u>16 ans</u>



# Site du Pérussier

Capital restant dû 200 355 €

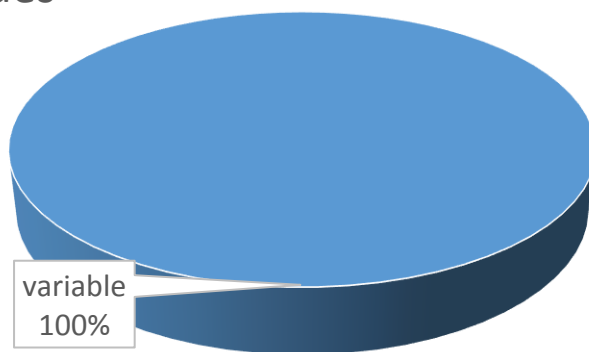
Budget qui s'équilibre chaque année avec les locations.

- Réalisations 2019 :  
Travaux et entretien du site, qui s'équilibre avec les recettes des loyers, un excédent de 62.208 euros
- Réalisations 2020 :  
Travaux d'entretien bâtiments et terrains 91.728 €  
Un employé à temps complet 40.000 €

## Budget annexe Le Pérussier

CRD	<b><u>200 355€</u></b>
Taux moyen	<b><u>0,00%</u></b>
Durée de vie résiduelle	<b><u>3 ans</u></b>

### Caractéristiques





# Zac de Beaulieu

## Réalisations de 2019 :

Vente château Beaulieu SPL	710.676 €
Location Snack :	19.830 €
Bail Spirou + remboursement travaux	813.154 €
Remboursement Annuité SPL	348.750 €
Remboursement Travaux SPL	3.027.615 €

## Dépenses

Frais d'études, maîtrise d'œuvre	116.549 €
Travaux	3.050.323 €
Frais divers	70.086 €
Frais financiers	495.304 €
Rembt Capital emprunt	532.359 €

## Prévu en 2020 :

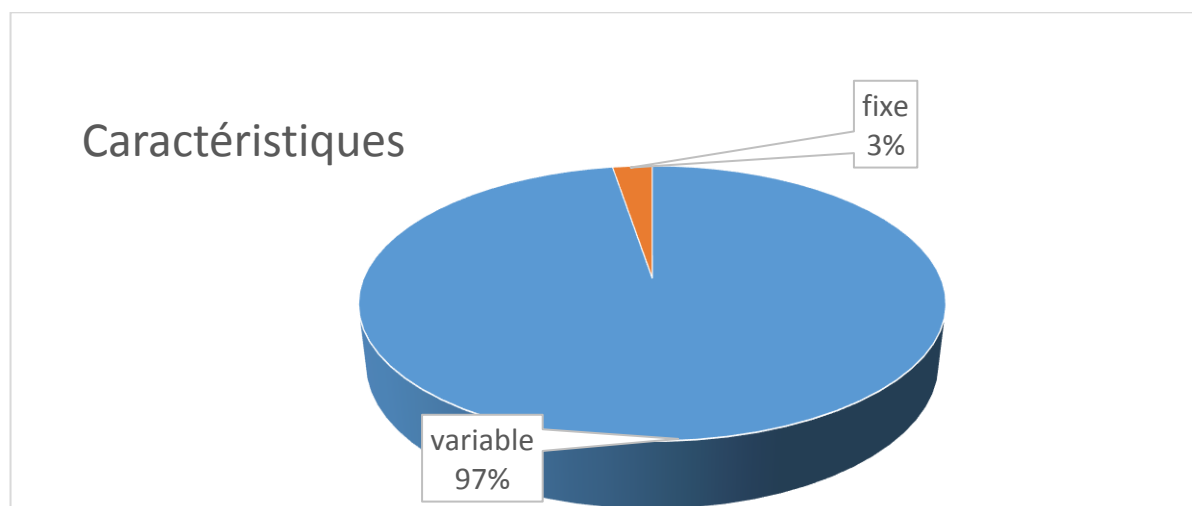
Vente du Snack (compromis signé)

Vente Maison Iurétig, panneaux photovoltaïques des parkings..

Encaissement loyers SPIROU et remboursement des travaux

## Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2020

CRD	30.356.082 €
Taux moyen	1,61%
Durée de vie résiduelle	15 ans et 5 mois



## **St Hilaire 2 :**

Stock de terrains pour un montant de 628.132 €

Prévisions 2020 : vente du dernier terrain

## **Zac des Mourgues**

En 2019, vente de la Maison à la SPL pour un montant de 117.386 €.

Prévu en 2020 : Travaux sur la ZAC des Mourgues remboursés par la SPL

Et reversement de l'excédent de 59.000 € au budget principal